

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : SA Primer Low VOC

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
 Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1 303-978-2000 8 h à 17 h, L à V

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-424-9300 (Chemtrec, en anglais)

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3

Corrosion et/ou irritation de la peau : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H332 Nocif par inhalation.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H305 Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.
P330 Rincer la bouche.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P370 + P378 En cas d'incendie: Éteindre avec du sable, de la poudre sèche ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

frais.
 P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
acétate de méthyle	79-20-9	>= 30 - < 50
acétate de tert-butyle	540-88-5	>= 30 - < 50

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
 S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.
 Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool
 Dioxyde de carbone (CO2)
 Poudre chimique d'extinction

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Méthodes spécifiques d'extinction : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'allumage.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

l'explosion	éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Conditions de stockage sûres	: Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acétate de méthyle	79-20-9	TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	250 ppm	ACGIH
		TWA	200 ppm 610 mg/m ³	NIOSH REL
		ST	250 ppm 760 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	200 ppm 610 mg/m ³	OSHA
acétate de tert-butyle	540-88-5	TWA	200 ppm	ACGIH
		TWA	200 ppm 950 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	200 ppm 950 mg/m ³	OSHA

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

Protection des mains

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène

: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : rouge

Odeur : de solvant

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : > 37.8 °C

Point d'éclair : -10 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

SA Primer Low VOC

Version 1.0 Date de révision 12/27/2017 Date d'impression 12/27/2017

Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.94 g/cm3
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles. Exposition prolongée à l'air ou à l'humidité.
Produits incompatibles	: Oxydants forts Acides forts Bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Composants:****acétate de tert-butyle:**

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat): 4,100 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.23 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë : DL0 (Lapin): 2 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0.1 % n'est identifié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène par l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (Administration de la sécurité et santé au travail - Etats-Unis).

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

Autres informations**Produit:**

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Département des Transports des États-Unis: UN 1133, Adhésifs, 3, II.

QUANTITÉ LIMITÉE si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 1,0 L (0,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

CFR 707, sous-partie D)

d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
acétate de tert-butyle	540-88-5	5000	*

*: La quantité à déclarer calculée dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

- SARA 311/312 Dangers** : Risque d'incendie
 Risque aigu pour la santé
 Risque chronique pour la santé
- SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.
- SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des Etats-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

acétate de méthyle 79-20-9

US. Loi d'Application Californienne pour une utilisation Sûre des Toxiques et de l'Eau Potable (Proposition 65)

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TSCA : Dans l'inventaire TSCA
- DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

SA Primer Low VOC

Version 1.0

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

Date de révision : 12/27/2017

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.